N° 16. SAMEDI. 25 FÉVRIER 1837.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

FRANCE. — *Paris*, 19 *février*.

Le ministre de la guerre a reçu aujourd'hui les rapports de M. le lieutenant-général baron Rapatel, de M. le maréchal-de-camp Trézel, et des différens chefs de service, sur le malheureux événement arrivé à Bone le 30 janvier dernier.

Il résulte de ces rapports que le 30 janvier, à sept heures un quart du matin, le magasin de la Casba a sauté, un moment après que le garde d'artillerie Bergeret y était entré pour prendre des munitions. L'explosion a renversé la plupart des logemens en maçonnerie et toutes les barraques en planches sous lesquelles étaient le 3e bataillon du 17e léger et le détachement du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Chefs, officiers, soldats et citoyens, M. le général Trézel à leur tête, ont monté aussitôt à la Casba, et se sont employés avec zèle et fermeté à donner des secours aux victimes de cet événement. M. Disaut, sous-intendant civil, y est arrivé des premiers; le commandant de la station navale, MM. Herpin et Frémont, et le capitaine du port, Bompart, y ont envoyé promptement leurs marins; les premiers étaient conduits par M. Lestic, officier de l'état-major du *Dragon*. M. le sous-intendant militaire Evain est accouru de son côté avec les officiers de santé des hôpitaux, ceux des corps et quelques employés d'administration. Une ambulance provisoire a été établie dans le fort même de la Casba; le service de santé s'est instalé là en permanence; et n'a pris de repos qu'après avoir pansé tous les blessés, qui ont été ensuite transportés à l'hôpital militaire de Bone.

Toutes les informations recueillies par l'autorité sur les causes de ce malheur, l'attribuent à un accident inconnu qui serait arrivé au garde d'artillerie Bergeret et au canonnier Sigre, qui sont entrés le matin dans le magasin avec la lanterne d'ordonnance, et y sont restés un quart d'heure, jusqu'au moment de l'explosion : leurs corps n'ont point été retrouvés, non plus qu'aucun vestige de leurs vêtemens.

Pour ne pas laisser accréditer parmi les Arabes des bruits exagérés sur nos pertes en hommes et en munitions, M. le général Trézel a fait partir ostensiblement un détachement d'infanterie pour le camp Dréhan, et ordonné qu'on continuât d'annoncer la diane et la retraite, comme à l'ordinaire, par des coups de canon.

Il nous reste un pénible devoir à remplir : c'est celui de faire connaître les pertes que nous avons éprouvées par suite de ce cruel événement.

Trois officiers ont été tués, ce sont : MM. Bernard, capitaine commandant la Casba, qui a péri dans son logement avec sa femme; Perraud, lieutenant à la 4e compagnie de gardes-côtes; et Rossolin, sous-lieut. à la 3e compagnie de voltigeurs du 17e léger.

Quatre autres officiers ont été blessés, mais non pas dangereusement; ce sont MM. Delacroix-Louvrais, capitaine au 17e léger; Reynaud, capitaine au même régiment; Ferradou, sous-lieutenant au même régiment; et Dolanoue, sous-lieutenant au 62e de ligne.

Les états nominatifs des sous-officiers et soldats tués ou blessés n'ont pu encore être dressés avec exactitude; mais le nombre a été rigoureusement constaté.

En voici le détail officiel pour chaque corps :

17e léger, 66 tués, 108 blessés; 59e de ligne, 1 tué, 2 blessés; 62e de ligne, 1 tué, 13 blessés; 63e de ligne, 2 tués, 3 blessés; 2e léger, 3 tués, 1 blessé; 1er bataillon d'Afrique, 21 tués, 41 blessés; 2e id., 2 blessés; 3e id., 1 tué; 4e compagnie des gardes-côtes, 9 tués, 17 blessés; 2e régiment, ni tués ni blessés; 3e régiment de chasseurs d'Afrique, 1 tué, 0 blessé.

Totaux : 105 tués, 188 blessés.

M. le général Trézel a fait camper des troupes autour du fort; elles sont employées aux déblais des décombres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Casba. On répare les brêches faites aux murailles, et on relève les parapets.

M. le commandant du génie pense que ce travail sera fini avant quinze jours.

(*Journal des Débats.*)

Du 21. — La police était depuis quelques jours sur les traces d'un nouveau projet d'attentat contre la vie du roi, dont l'auteur était un nommé Champion, ouvrier mécanicien. Des révélations ayant conduit à reconnaître qu'il projetait la construction d'une machine infernale destinée à accomplir son dessein, il a été arrêté dimanche matin.

Des pièces de conviction ont été saisies chez lui, et des dépositions importantes n'ont pas laissé de doute sur son projet. Cet homme, qui a avoué ses criminelles intentions avec des circonstances d'une extrême gravité, a profité de quelques instans d'absence de son surveillant pour se pendre dans sa prison, au moyen de sa cravate. La justice informe sur l'ensemble de cette affaire.

(*Moniteur.*)

Voici comment on racontait cette affaire hier soir. Ce serait le hasard seul qui aurait conduit la police à la découverte de ce nouveau complot. Un des compagnons de Champion qui travaillait avec lui, avait remarqué beaucoup d'agitation dans l'esprit de ce jeune homme, et il aurait obtenu de lui des révélations de ses projets. En conséquence il serait allé hier matin faire sa déposition au commissaire de police, qui en a fait un rapport immédiatement à M. Gabriel Delessert.

Il est assez remarquable que l'arrestation de Champion a eu lieu hier matin, précisement pour l'anniversaire de l'exécution de Fieschi, Morey et Pepin. On dit que dans les papiers saisis chez Champion, on a trouvé une correspondance des plus importantes qu'il entretenait avec plusieurs individus refugiés à l'étranger.

Nous apprenons qu'un grand nombre de mandats ont été lancés hier et ce matin contre des individus mentionnés dans les papiers saisis. Plusieurs de ces mandats ont été envoyé par le télégraphe dans les départemens.

— On a reçu des nouvelles de Madrid, en date du 11 février, par voie extraordinaire.

Il est toujours question de concentrer autour de Madrid des forces assez considérables, pour défendre la Castille contre une expédition des carlistes, si elle a lieu, ce qui paraît plus douteux, depuis que les eaux de l'Ebre sont grossies par la fonte des neiges.

Plusieurs officiers-généraux ont donné leur démission, à cause du dénûment dans lequel on laisse les troupes. On cite parmi eux le brigadier Borso di Carminati, qui commandait une colonne expéditionnaire sur les frontières de Valence et de la Catalogne, le général Quiroga, capitaine-général de l'Aragon et le brigadier Nogueras.

Le ministère a soumis aux cortès, en séance secrète, la nomination de deux députés aux fonctions de commissaires délégués près des armées du Nord. Les cortès ont désapprouvé cette mesure à une faible majorité. Mais la question doit être discutée de nouveau en séance publique.

— La *Gazette des Tribunaux* donne les détails suivans sur Champion :

« Dimanche, vers cinq heures du matin, le commissaire de police Vassal, assisté de son frère, officier de paix, et de plusieurs agens de police, se sont présentés au domicile de Champion, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 38, pour y faire les perquisitions ordonnées par M. le préfet de police.

» A la vue du commissaire de police et de ses agens, un tremblement nerveux s'est emparé de Champion, il s'est trouvé dans un tel état, qu'il a demandé un moment pour se remettre, avant de répondre aux questions qu'on lui adressait. Mais M. Vassal cru devoir commencer immédiatement les perquisitions.

» Après d'inutiles recherches dans le logement de Champion, M. le commissaire de police a visité les étages supérieurs et le grenier. C'est là, dans un coin obscur, qu'a été trouvée une machine à demi confectionnée, qui devait servir aux funestes projets de Champion.

» Cette machine a la forme d'une petite commode, d'une espèce de jouet d'enfant, de sept à huit pouces de large sur trois à quatre pouces de profondeur. A la place des trois rangs de tiroirs, se trouvent trois compartimens distincts qui embrassent toute l'étendue de cette espèce de commode.

» Sur la première ligne, on voit la place de sept petits canons de pistolets, dirigées horizontalement; la seconde ligne n'en comporte que six, dont la direction est obliquée à droite : au troisième rang, les six pistolets sont obliqués à gauche.

» Voici, à ce qu'il paraît, le moyen imaginé pour déterminer l'explosion. L'auteur de la machine devait établir une batterie qui pût, à l'aide d'une corde, communiquer le feu à tous les canons, en commençant par le premier rang, puis aux deux autres par une traînée de poudre qui devait aller de droite à gauche, et qui devait être combinée de telle sorte que l'explosion de tous les canons ne se fit pas simultanément : les canons devaient éclater l'un après l'autre, afin que ceux inclinés obliquement à droite et à gauche pussent couvrir une plus grande étendue de terrain, et frapper la victime qui aurait échappé à la ligne horizontale.

» C'est ainsi, assure-t-on, que Champion a lui-même expliqué le plan qu'il avait conçu pour faire manœvrer sa machine : car, après quelque hésitation, il a fini par tout avouer dans les plus grands détails : ses aveux étaient accompagnés des injures les plus graves contre la personne du roi.

» Champion a ensuite expliqué de quelle façon il voulait employer cette machine.

» Il devait prendre une voiture à bras, la remplir de meubles, et simuler un déménagement : la machine devait être placée à une hauteur de 5 à 6 pieds, et couverte d'un matelas afin de n'être pas aperçue. Un commissionnaire, le premier venu, a-t-il dit, aurait conduit la voiture sur la route de Neuilly, non loin de l'endroit où passe la voiture du roi. Au moment du passage de sa majesté, Champion aurait déterminé l'explosion en faisant jouer la batterie au moyen d'une ficelle.

» Après la perquisition faite dans son domicile, Champion a été conduit au dépôt de la préfecture et mis au secret sous la surveillance d'un gardien spécial.

» Pendant toute la matinée, il a manifesté la plus vive agitation; il exprimait hautement et à plusieurs reprises, le regret de n'avoir point accompli son projet.

» Son surveillant, qui entrait fréquemment dans la cellule et l'observait en outre à chaque instant par le guichet, essaya de calmer son irritation. Champion s'écria : « Laissez-moi, j'irai en place Saint-Jacques; mais si l'on ne m'avait pas arrêté, je n'aurais pas du moins manqué mon coup; j'aurais mieux combiné mon affaire que Fieschi, et j'aurais réussi moi. »

» Il était alors six heures : le surveillant sortit peu d'instans après et revint au bout de quelques minutes; il trouva Champion suspendu à un barreau de la fenêtre, à l'aide de sa cravate. Pour exécuter ce projet, Champion était monté sur son lit, qu'il avait repoussé ensuite avec ses pieds de manière à ce que le poids de son corps amenât immédiatement la strangulation.

» Le surveillant s'empressa de le détacher, et appela le directeur et les autres employés de la prison. Malgré tous les efforts des assistans, malgré les soins d'un médecin qui arriva aussitôt, il fut impossible de rappeler Champion à la vie.

» L'instruction, qui déjà dans la journée avait été poursuivie avec activité, a mis, dit-on, la police à même de saisir ceux qui ont pu participer aux projets de Champion.

» Depuis plusieurs jours, Champion, qui se trouvait fréquemment en état d'ivresse, disait à ses amis : « J'irai un jour à la place Saint-Jacques..... Je verrai la place Saint-Jacques. » (On sait que c'est là le lieu des exécutions capitales.)

» Champion avait subi une détention préventive de trois ou quatre mois à l'occasion des émeutes qui éclatèrent lors du procès des ministres.

» La fille Sagel, maîtresse de Champion, a été immédiatement arrêtée et mise au secret. Il paraît que souvent cette fille disait les jours précédens, en parlant de lui : « Si je voulais me venger, je pourrais bien dire des choses contre lui. »

» Le sieur Janvier, maître d'armes, rue de Versailles, a été arrêté aujourd'hui.

» Les perquisitions continuent activement. »

PAYS-BAS. — *Gand*, 21 *février*.

Nous lisons chaque jour dans les feuilles du pays que nos relations avec la Hollande se rétablissent peu à peu, que des navires venant directement des provinces septentrionales des Pays-Bas, arrivent dans nos ports sans être inquiétés. On nous a même annoncé naguère qu'un service direct et régulier de bateaux à vapeur était organisé de Gand à Rotterdam. Nous ignorons, à la vérité, jusqu'à présent comment et par quelle voie s'effectuent le voyage et le retour, si c'est par l'Escaut, Anvers et l'Escaut oriental, ou par le Sas de Gand et Terneusen, et si cette navigation se fait sous un pavillon emprunté à quelque puissance neutre.

Il est avéré que depuis assez long tems les communications sont rétablies par eau entre la Hollande et la Belgique. Il est très-certain aussi que bien que cette navigation soit directe, elle n'a lieu que sous pavillons simulés, c'est-à-dire que l'état de guerre subsiste pour la forme, tandis qu'au fond la paix est réellement rétablie.

Les mêmes hommes qui ne seraient pas reçus ou qui seraient jetés dans les prisons, s'ils paraissaient dans les eaux de nos frères avec les couleurs de la révolte, sont admis à bras ouverts, lorsqu'ils arrivent sous le pavillon d'une puissance reconnue quelconque, et ces Hollandais qu'on écharperait à Anvers avec toute la brutalité révolutionnaire, s'ils entraient au port avec leurs trois couleurs, ne courent plus aucun danger, pourvu qu'ils hissent au-dessus de leur dunette les bannières de Kniphausen, de Hambourg, de Papenbourg, etc., etc.

Nous demanderons d'abord à ce sujet si les Belges du midi et du nord, puisqu'ils consentent à se voir, à se recevoir mutuellement et à faire le négoce ensemble, n'agiraient pas plus sagement si, tout droit réservé, ils s'affranchissaient de cette vaine et coûteuse formalité d'emprunt de pavillon, et s'admettaient réciproquement les uns les autres sous leurs pavillons, tels qu'ils sont maintenant.

Qu'on ne croie pas cependant qu'une pareille proposition puisse tendre en aucune manière à la reconnaissance prochaine ou éloignée de l'étendard de l'insurrection et de la révolte. Nous ne demandons qu'une tolérance provisoire et sans conséquence, pour le plus grand avantage des deux fractions du royaume des Pays-Bas.

C'est au gouvernement du roi Guillaume à peser dans sa sagesse jusqu'à quel point notre proposition peut être écoutée. (*Messag.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 25 *février*.

Par arrêté du 21 de ce mois, pris en vertu d'autorisation de S. M. le roi grand-duc, S. E. le lieutenant-général, président de la commission de gouvernement du grand-duché, a nommé professeur des sciences physiques et mathématiques, à l'athénée de Luxembourg, M. Nicolas Bodson, actuellement professeur au collége de Bouillon.

— Le *Journal d'Arlon* promet à ses lecteurs du scandale. Il y aura récidive. On nous assure que l'Arlonnais veut occuper *son public* de faits qui concernent un jeune homme étranger à la ville de Luxembourg, mais dans lesquels le nom d'un membre de notre tribunal civil doit être prononcé. Si le *Journal d'Arlon* prête ses colonnes à une publication dont le but soit de blesser un homme honorable, nous le prévenons que ses armes seront retournées contre lui-même. Il sera traité encore une fois selon ses œuvres.

— L'*Organe du Commerce et de l'Industrie* de Cologne, du 19 février, publie l'avis suivant :

« Nous avons l'honneur d'informer messieurs les intéressés au chemin de fer d'ici à la frontière belge, que, par ordre de cabinet du 12 de ce mois, adressé à la *Direction de la Société Rhénane des chemins de fer*, S. M. le roi a daigné autoriser la construction de la ligne de chemin de fer proposée le 29 juin de l'année dernière. C'est la ligne qui, après avoir atteint le Haarbach, traverse la route d'Aix-la-Chapelle à Burtscheid, dans la proximité de la porte nommée Marschierthor, passe la chaîne de montagnes d'Aix-la-Chapelle, au moyen d'un tunnel, et aboutit à la frontière belge, entre Herbestal et Weissenhaus. S. M. a ajourné la concession jusqu'à ce que l'ensemble des intéressés aura, dans une réunion générale à convoquer à cet effet, adopté quelques modifications aux statuts, dont nous attendons la communication de la part de S. Exc. le ministre d'état, M. Rother.

» Aussitôt que cette communication aura été reçue, MM. les intéressés en seront immédiatement informés.

» Cologne, le 18 février 1837.

» Signée : *La Direction de la Société Rhénane des chemins de fer.* »

Des bords de la Sûre, 22 février 1837.

Monsieur le Rédacteur,

Le calme plat, qui a succédé à la tourmente révolutionnaire, ramène bien des esprits qui avaient été égarés. On reconnait que les prétendus griefs qui s'étaient accrédités contre le gouvernement des Pays-Bas, n'existaient pas, ou étaient suffisamment atténués. Plusieurs choses même, à raison desquelles on réclamait violemment, par exemple les mesures sur l'instruction publique, ce *tyrannique monopole*, ce grief-mère, celles contre la résurrection des jésuites et des moines, les colonies, les banques, les haras, etc., sont déjà justement signalées comme des bienfaits. En revanche, on apprécie douloureusement les fruits de la révolution. Les plaintes s'accumulent contre elle. C'est un sujet inépuisable, une mine féconde que les journaux d'Arlon eux-mêmes exploitent avantageusement. Si vous voulez m'accorder une place dans vos colonnes, je présenterai un petit aperçu des charges que l'on met

sur son compte, tant sous le rapport de la morale publique que sous le point de vue des intérêts matériels.

Une révolution en général si contraire au droit, et qui a été préparée par un abus scandaleux de moyens religieux, qui s'est manifestée par les pillages et les brigandages, par le mépris de la foi jurée, et par tant d'autres crimes, a dû nécessairement démoraliser profondément la nation. Elle a affaibli les maximes d'ordre et d'obeissance légale, et déchaîné bien des passions haineuses. Si quelqu'un doutait des progrès du désordre social, il n'aurait qu'à jeter les yeux sur les chiffres qui suivent, extraits de pièces officielles.

En 1829 il n'y a eu dans toutes les provinces méridionales, y compris ainsi les tribunaux de Luxembourg et de Maestricht, que 13,893 affaires correctionnelles; mais en 1831, la Belgique seule en a compté déjà 14,178; en 1832, 14,552; en 1833, 15,598; en 1834, 16,431. Le nombre des prévenus correctionnels a éte en 1831, de 21,711; en 1832, de 23,026; en 1833, de 23,278; et en 1834, de 24,758. Les jugemens de simple police offrent la progression suivante: 1831, 7,897; 1832, 9279; 1833, 11,259; et 1834, 11,762. La population des prisons augmente dans la même proportion. Ainsi dans notre province, dont au surplus on vante la moralité, le terme moyen par jour a été en 1834 de 51, et en 1835 de 61. Les amendes s'accroissent également d'une manière effrayante chez nous. En 1834 les amendes correctionnelles se sont élevées à 5696 fr. 98 c., et en 1835 à 7653. Les amendes pour délits forestiers ont été en 1834 de 11,263, et en 1835 de de 12,910. Les amendes de simple police sont augmentées de 7468 à 7896, et les autres amendes de 4639 à 6883. A quels excès maintenant devrions-nous nous attendre, si nous n'avions pas des années particulièrement abondantes à traverser? — Les enfans illégitimes qui se sont élevés dans notre province, en 1833 à 289, ont été portés en 1835 à 348.

Ces termes de comparaison prouvent déjà à eux seuls, que sous le point de vue de la morale publique, la révolution est loin de nous avoir amené aucune amélioration sociale. Sous le rapport des intérêts matériels, elle a également entraîné des effets bien désastreux. Attachons-nous à des chiffres et à des faits.

« La révolution de juillet n'a pas causé plus de *trois* millions » de dommages, tandis que la révolution de septembre en a causé » plus de *seize* millions. » (Rapport de la commission pour la loi sur les indemnités.) Ne sont pas comprises ces pertes immenses essuyées dans des affaires et spéculations particulières. Voyez en outre, la situation *affligeante*, comme dit M. Nothomb, des habitans des poldres inondés depuis 1830. Combien de branches d'industrie et de commerce n'ont pas été frappées plus ou moins sensiblement? Si quelques-unes d'entre elles se sont relevées du coup, les pertes éprouvées n'en sont pas moins réelles. Le port d'Anvers possédait 120 navires; il lui en est resté 39. Le commerce s'y fait aujourd'hui principalement par les étrangers, et à leur profit.

En 1835 notre état de guerre seul avait déjà dévoré 293,956,617 fr. 45 c. Et quelles scandaleuses dilapidations, quels abus crians; quelles innombrables turpitudes n'a-t-il pas enfantés? Le journal d'Arlon lui-même, ne peut pas s'empêcher d'avouer que « le » budget de la guerre est le chancre qui dévore la Belgique, qu'il » a des parties bien hontenses. » Cependant, dit-on, les contributions n'ont pas été augmentées. Bien; mais n'oubliez pas les emprunts de 10 millions, de 12, de 48, de 67, de 100 et de 30 millions, la dette flottante, les 40 p. % ajoutés aux contributions en 1833, les impositions de cette année payées par anticipation, les 10 p. % votés plus tard. De nouveaux cents additionnels viennent encore d'être ajoutés aux contributions. Ensuite « les charges » résultant des logemens militaires sont devenues insupportables. » (Gendebien). « Elles sont aussi une source de désordres dans les » familles. » Les miliciens tenus sous les armes, les remplaçans, l'organisation de la garde civique, ce sont là des causes de dépenses considérables. Et le sacrifice le plus cruel pour les familles, c'est que des milliers de jeunes gens ont laissé la vie au service de la révolution ou sont rentrés infirmes. Voici à cet égard des révélations qui font frémir. « L'ophtalmie a fait de grands ravages dans l'armée belge et elle y règne encore.» On sait que le gouvernement avait fait venir de Berlin un oculiste renommé, le docteur von Jungken. Ce médecin a publié un ouvrage sur ce qu'il a vu en Belgique. « Berlin, chez Schüppel, 1834. » Il annonce qu'avant son arrivée, déjà plus de *quatre mille* soldats belges étaient devenus totalement aveugles, et plus de *dix mille* avaient eu la vue affectée d'une manière plus ou moins intense. Si l'on considère que ces nombres se sont augmentés depuis lors, et que des ophtalmistes renvoyés chez eux, ont communiqué la maladie à leurs familles, on peut juger des milliers de malheureux de cette seule cathégorie, qui maudissent la révolte dont ils sont victimes. Quel horrible tribut de sang que cela, surtout pour des pays comme le nôtre, où, suivant M. Thorn, « les bras ne suffisent pas aux nom» breux travaux et aux améliorations réclamées par un sol immense! »

Ajoutons que ce malencontreux bouleversement nous a fait répudier notre part dans les belles et riches colonies, dans la puissante marine, qui offrent aujourd'hui à la Hollande des ressources inapréciables; qu'il a substitué à un état de paix et d'ordre, une situation précaire, fatale à tant d'intérêts, au bout de laquelle nous voyons des tributs à payer à nos anciens frères, et des difficultés et des liquidations inextricables.

En attendant nous avons un gouvernement qui « ne fait rien pour » le pays,» dit-on à Arlon; qui ne se soucie guères des nombreuses *satisfactions éclatantes* qui lui sont encore dues; en un mot, un gouvernement sans caractère et sans dignité. « La dignité ne peut » se trouver hors de l'indépendance la plus entière. » (Abbé de Pradt.) « Nous sommes indépendans comme un mineur sous tu» telle. » (de Robault.) « Nous sommes traités comme des esclaves » à la rémorque de la France et de l'Angleterre! » (du Mortier.) Nous avons une chambre qui compte 64 fonctionnaires dont 28 amovibles et 36 inamovibles, et qui ne représente nullement les véritables intérêts du pays; mais nous avons aussi la police secrète, les missionnaires, les jésuites et les moines, dignes auxiliaires d'un parti rétrograde qui fait mine de vouloir envahir tout le pouvoir, et de nous reconduire vers le moyen-âge.

Quant à nous autres Luxembourgeois allemands en particulier, y a-t-il quelqu'un qui puisse penser aux maux que la révolution a versés sur notre pauvre pays, sans avoir le cœur navré? D'abord elle n'a pas d'autre titre à exhiber aux nations qu'un quasi-traité par lequel elle a consacré, ô honte! le morcellement de notre patrie! Nous sommes détenus *usufructuairement* par la Belgique, comme s'exprime notre ministre de la justice! A la première sommation les hommes qui nous ont poussés à la révolte se retireront. Cependant notre caractère national a été avili; tant de familles et tant d'amis ont été divisés! Nous vivons dans des inquiétudes, dans des appréhensions particulières sur notre avenir. Nous nous voyons privés des bienfaits immenses que nous promettait la société du Luxembourg, de tant de grandes communications projetées, principalement du canal de Meuse et Moselle, de notre école normale, de nos bonnes écoles primaires, de notre *élégant* haras, comme dit M. Thorn, etc. Nos faïenceries, nos tanneries, notre commerce d'écorces, de laines, nos fabriques de draps et tant d'autres languissent plus ou moins.

Je vous prie, monsieur le Rédacteur, etc. J. B. D.

A M. le Rédacteur du Journal de Luxembourg.

Lintgen, le 22 février 1837.

Veuillez insérer dans votre prochain numéro ce qui suit:

« Paul Muller, cultivateur à Lintgen, déclare avec une entière satisfaction, avoir reçu de M. Beck, agent pour le grand-duché de Luxembourg, de la compagnie d'assurances réunies à Bruxelles, la somme de deux mille cent francs pour le sinistre qui s'est déclaré chez lui le 19 janvier dernier.

J'ai l'honneur, etc. P. Muller. »

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 17 février, Charles-Gustave Van der Stratz; Susanne Müller; Georges Groos, et Nicolas Engel; le 18, Catherine Munshausen, et Marguerite Metzler; le 19, Guillaume Schmidt; le 20, André-Frédéric Kohl, et Conrad Rögner; le 21, Madelaine Bremer; Michel Duhr, et Jean-Charles Droeck.

Mariages: Néant.

Décès: Le 17 février, Henri Demek, âgé de 5 mois, et Jean Pommrell, âgé de 2 ans et 8 mois; le 18, Marie-Catherine Kirschenbilder, épouse François Maas, âgée de 62 ans; Catherine Neuberger, sœur converse, attachée à l'hospice civil, âgée de 62 ans; Louis Weber, ex-receveur de l'octroi municipal, âgé de 45 ans; Jean Meyer, âgé de 8 jours, et Bernard Hiltgen, âgé de 2 mois et 8 jours; le 19, Catherine Reisdorff, veuve Henri Stockert, âgée de 65 ans; le 21, Charles Grollinger, âgé d'un an et 9 mois; Elisabeth Wirtgen, épouse Corneil Rehlinger, âgée de 63 ans; Antoinette Louis, épouse Jean Paquet, âgée de 66 ans, et Jean-Pierre Grœwig, âgé de 7 ans; le 22, Gabriel-Joseph Bous, ouvrier chapelier, âgé de 57 ans; le 23, Jean-Philippe Chevalier, fabricant de tabac, âgé de 57 ans, et Marie Poesman, âgée d'un mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE NATHAN LÉVY.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Nathan **LEVY**, ci-devant marchand, en cette ville, sont invités à se réunir en l'auditoire du tribunal de commerce, le JEUDI, 9 du mois de MARS, à deux heures après midi, pour y entendre le rapport du syndic provisoire, en conformité de l'article 514 du code de commerce, sur la situation de cette faillite, procéder à un concordat ou contrat d'union, et par suite à la nomination de syndics définitifs, s'il y a lieu.

Luxembourg, le 20 février 1837.

FAILLITE DE JACQUES MARINGER.

Le tribunal de première instance, siégeant en matière de commerce, de l'arrondissement de Luxembourg, a, le 20 dn mois de février courant, nommé le soussigné syndic provisoire de la faillite de Jacques Maringer, ci-devant marchand à Luxembourg. En conséquence, les créanciers de ladite faillite sont avertis de se présenter, dans le délai de quarante jours, par eux ou par leurs fondés de pouvoir, audit syndic provisoire; de lui déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de lui remettre leurs titres de créances, ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce. Il leur en sera donné récépissé, conformément à l'article 502 du code de commerce.

Luxembourg, le 24 février 1837.

Le syndic provisoire, **H. FISCHER-GARNIER.**

ADJUDICATION

d'environ 10 hectares de prairies, à Willancourt, Baranzy et Ruette.

LUNDI, 6 mars 1837, à Willancourt,
MARDI, 7 mars, à Baranzy, et
MERCREDI, 8 mars, à Ruette,

à une heure de relevée, à la requête de la famille MARCHAND, de Luxembourg, et en la maison, à Willancourt, de Henri Denys; à Baranzy, de François Hisette, et à Ruette, du sieur Leger, il sera, par le ministère de Me PONCELET, notaire, résidant à St-Léger, procédé publiquement, en détail, au plus offrant, à crédit et aux conditions à prélire, à l'adjudication, par-devant le juge-de-paix de Virton :

De dix hectares environ de fertiles PRAIRIES, en plusieurs parcelles, et une chenevière, aux bans de Willancourt, Baranzy, Musson et Ruette.

VENTE PUBLIQUE
D'UNE
USINE,
AVEC TOUS LES IMMEUBLES EN DÉPENDANT,
située au Mühlenbach, en la commune d'Eich.

LUNDI, 6 mars prochain, à deux heures de l'après-midi, Monsieur JACQUES **LAMORT**, imprimeur et fabricant de papiers, domicilié à Luxembourg, fera procéder, par le ministère du Notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, de sa PAPETERIE, avec toutes ses appartenances et dépendances, située au MUHLENBACH, en la commune d'Eich.

Cette USINE, activée par un courant d'eau d'une chute de 3 mètres 60 centimètres, qui ne tarit jamais, se compose de plusieurs logemens d'ouvriers, d'un grand bâtiment servant actuellement encore à une papeterie à deux cuves, dont tous les ustensiles sont réservés par le vendeur, à l'exception de la roue hydraulique et ses engrenages en fonte, d'un JARDIN, entouré de murs et planté d'excellens arbres fruitiers, et d'un BOSQUET entouré de palissades; le tout en un tenant, d'une superficie d'un hectare trois ares.

Ces bâtimens, en bon état de construction et converts en ardoises, sont, à cause de leur contenance, de leur situation très-avantageuse près la ville de Luxembourg, et de leur facile communication, propres à tout autre grand établissement.

A cette propriété se trouvent encore joints :

1° **UNE PIÈCE DE TERRE**, dite la HOUBLONNIÈRE, en nature de jardin, et un PETIT BATIMENT, servant de magasin de bois et de charbon, ensemble d'une superficie de 60 ares 61 centiares.

2° Une autre **PIÈCE DE TERRE**, dite la PRAIRIE, aussi en nature de jardin, contenant 85 ares 61 centiares.

3° Une **MAISON**, servant de logement d'ouvriers, avec le jardin y attenant, d'une contenance de 10 ares 34 centiares.

4° Une **CHAMBRE A FOUR**, avec un logement au-dessus.

5° Une **MAISON DE JARDINIER**, avec un grand jardin entouré de haies, dit KATZENFELD, et un PETIT BATIMENT couvert en bardeaux, contenant une FONTAINE A LAVER, tout récemment construite en pierres de taille, d'une superficie totale de 82 ares 85 centiares.

Le tout situé audit Mühlenbach, à proximité de ladite usine.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges et conditions, à Eich, chez le Notaire soussigné, à la papeterie même, chez le contre-maître qui y demeure, et à Luxembourg, chez le propriétaire.

Cette vente aura lieu à Eich, en la maison du sieur HERTERT, fils, aubergiste.

Eich, le 3 février 1837. **WEBER**, Notaire.

VENTE
de vin de Sarre,
A GREVENMACHER.

JEUDI, 2 mars, à deux heures de relevée, il sera vendu publiquement, à six mois de crédit, VINGT-CINQ FOUDRES DE VIN DE SARRE, de 1827, 1832, 1833 et 1834.

La vente aura lieu en la maison du sieur DUPONT, à Grevenmacher, auquel on pourra préalablement s'adresser pour se convaincre de la qualité.

Grevenmacher, le 12 février 1837.

Ch. HESS, notaire.

Bail par adjudication publique d'Immeubles.

Jeudi, 3 mars prochain, à deux heures de relevée, Pierre Schloesser, d'Altzingen, affermera ses terres, situées aux bans dudit Altzingen et des villages environnans, pour un terme de 3, 6 ou 9 années.

MAJERUS, Notaire.

A LOUER pour entrer de suite en jouissance, UN QUARTIER, composé de plusieurs pièces, au rez-de-chaussée, avec cave, grenier, écurie, cour et dépendances.

S'adresser au notaire Majerus, de cette ville.

JEUDI, 2 du mois de mars prochain, à neuf heures du matin et jours suivans, vente publique de MEUBLES et MARCHANDILES, à la requête de Pierre Stull, marchand, domicilié au Grund.

MAJERUS, Notaire.

A LOUER

Plusieurs **QUARTIERS NON MEUBLÉS**, y compris un **REZ-DE-CHAUSSÉE**, dans la maison MARCHAND, près de le place d'Armes, n° 427. S'adresser en la maison même.

Am Montag, 6. März, um zwei Uhr Nachmittags, wird Herr Franz Patra, seinen Haus-Antheil, zur Alzett zu, bestehend in einer Küche, einer Stube, einem Zimmer und einem Speicher, im Grund, N° 41, in der Spitals-Straße, öffentlich versteigern.

Die Auktion hat statt in dem zu versteigernden Hause.

Baasen.

Oeffentliche Versteigerung.

Am Dienstage, 29. des künftigen Monats März, um zwei Uhr Nachmittags, wird Maria Schlexer, Wittib des verstorbenen Bernard Feidt, von Luxemburg, ein ihr zugehöriges, in der Maria-Theresia-Straße gelegenes Wohnhaus mit einem Hintergebäude, zwischen Michel Wayer und Laurent Igel, wie auch verschiedene Möbel und Kupfergeschirr, öffentlich, durch das Ministerium des unterfertigten Notars, unter sehr vortheilhaften Bedingungen zuschlagen lassen.

Die Versteigerung wird in der Schreibstube des unterzeichneten Notars statt haben.

Luxemburg, den 22. Februar 1837. J. Funck, Notar.

Holz-Versteigerung.

Am Montage, 27. des laufenden Monats Februar, um 9 Uhr Morgens, werden im Franzenbüsch, gelegen unter dem Neubäuschen, in dem diesjährigen Holzschlage, circa 100 Kantone Reiser, an Meistbietende, auf Borg versteigert.

Luxemburg, den 18. Februar 1837. Funck.

Holz-Versteigerung.

Am Dienstage, 28. des laufenden Monats Februar, um neun Uhr Vormittags, sollen im Walde Münsterbüsch, in dem diesjährigen Holzschlage, unter dem Höhenhof, circa 150 Kantone Reiser und 50 schwere Eichen- und Buchen-Stämme, an Meistbietende, auf Borg verkauft werden.

Luxemburg, den 19. Februar 1837. J. Funck, Notar.

Avis très-important.

La **GRANDE** et **RICHE SEIGNEURIE DE EHRENHAUSEN**, en Carinthie, située près de Klagenfurt, ville capitale avec superbe Château, terres fertiles, bois, chasse étendue, etc., etc., corvées et rentes considérables, sera vendue par Actions de frs. 20.

Irrévocablement le 20 Mai 1837, sous la Garantie du Gouvernement.

Il y est combiné le **BEL HOTEL, N° 70, à BADE**, et beaucoup d'autres Prix, de manière que cette Vente s'élève à plusieurs Millions.

Il est accordé aux Souscripteurs plusieurs Actions gratis par Série de frs. 120.

S'adresser, pour tout ce qui concerne cette belle Vente,

à **L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE** de
LÉOPOLD DEUTZ ET Cie, à MAYENCE s. l. Rhin.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.